# *Qu’est-ce que comprend la prestation Prêt à Démarrer MTD?*

- ☑ *Contrôle état de l’appareil et/ou manquant,*
- ☑ *Mise en acide batterie + charge 3 heures,*
- ☑ *Montage siège et volant,*
- ☑ *Montage du bac (selon modèle)*
- ☑ *Contrôle niveau d’huile moteur et complément si besoin*
- ☑ *Contrôle positionnement des roulettes anti-scalping (en haut) et du bon placement du canal d’éjection (selon modèle)*
- ☑ *Contrôle et réglage du plateau de coupe*
- ☑ *Pose de la batterie et de son tuyau d’évent en bonne place*
- ☑ *Contrôle des voyants*
- ☑ *Enclenchement des lames*
- ☑ *Fonctionnement transmission et frein*
- ☑ *Vérification des phares*
- ☑ *Contrôle des sécurités : siège, frein, marche avt/ar,*

  *bac (selon modèle*
- ☑ ***Prise en main de la machine chez le consommateur***

# Aide à la préparation des appareils

**Réglage du plateau de coupe :**
**l'inclinaison du plateau de coupe doit être de 5 à 8 mm (plus bas vers l'avant)**

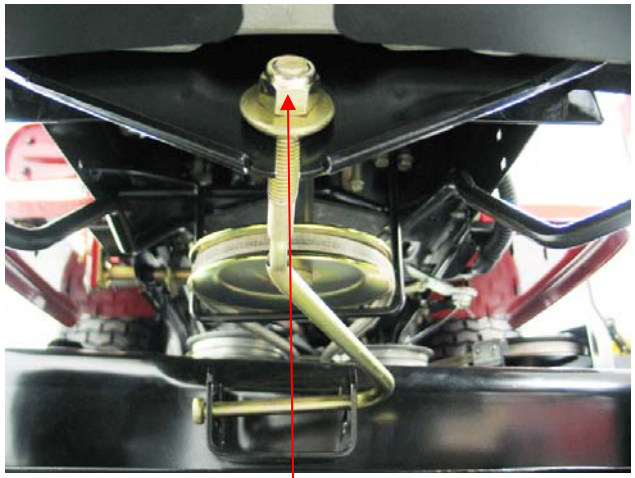

Réglage de l'inclinaison du plateau avec le support avant, celui-ci pouvant avoir la forme d'un « U » sur certains appareils.

**Réglage du plateau de coupe :**
**celui-ci doit être parfaitement horizontal (parallèle au sol)**

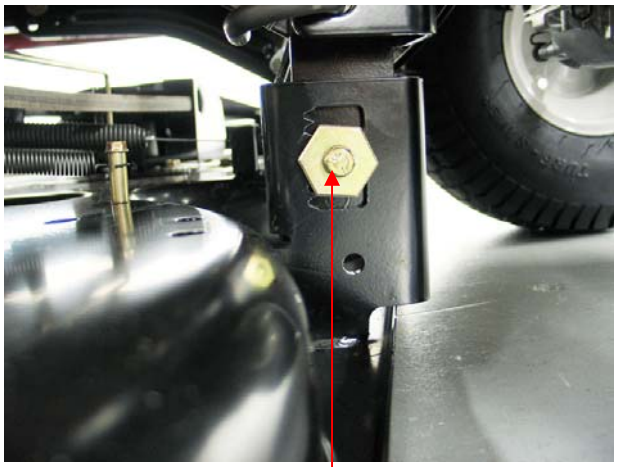

la planéité du plateau de coupe se règle à l'aide de l'écrou crémaillère situé coté gauche du plateau

**Positionnement des roulettes anti scalping**

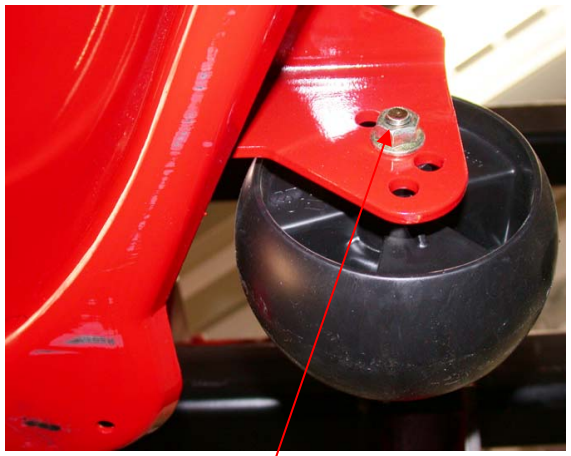

Les roulettes anti scalping doivent être positionnées vers le haut, celles-ci n'étant pas des roulettes de réglage de hauteur de coupe.

# Aide à la préparation des appareils

## Vérifications des niveaux d'huile

• Chaque fabriquant moteur a son propre mode opératoire pour contrôler le niveau:

• **Briggs & Stratton** : jauge vissée
• **Honda** : jauge posée
• **Kawasaki** : jauge posée
• **MTD** : jauge posée
  **KHOLER** : jauge vissée

## Régime moteur

Vérifier la **vitesse de rotation du moteur** afin d'optimiser les performances de l'appareil notamment en version ramassage

# CHARTE « Prêt à démarrer » F1 2010

Le **Revendeur ou le Réparateur MTD** qui effectue la livraison d'une autoportée MTD en PAD (Prêt A Démarrer) chez un consommateur, **s'engage à** :

- **Prendre contact** avec le client utilisateur dans les 48h suivant la réception de l'appareil afin de convenir d'un rendez vous pour la livraison et la mise en service.

- **Préparer l'autoportée** en respectant les différents points de contrôle énumérés sur le guide général joint.

- **Lors de la livraison, faire le contrôle de l'appareil avec l'utilisateur, la mise en service et donner les explications nécessaires à la bonne utilisation et entretien de l'appareil**, remplir et signer la fiche de livraison/mise en route d'une autoportée, dont un exemplaire lui sera remis.

- Remettre le **manuel d'utilisation** et les **conditions générales de garantie** (à faire signer) à l'utilisateur.

- Donner les explications à l'utilisateur pour l'enregistrement de son produit sur internet afin de valider la garantie (remettre les documents fournis par MTD et lui indiquer ou trouver les N°) .

# *La livraison en Prêt à démarrer:*

## *→ CE QU'IL FAUT SAVOIR*

☑ **La prise de rendez-vous** est réalisée avec le client **sous 15 jours** (sous réserve de disponibilité du produit) ouvrés maximum, à compter de la date de réception de la commande (à réception du paiement du client)

☑ **La livraison sera faite en limite de propriété du client par un transporteur**, le déchargement se fera au sol à l'arrière du camion, sous réserve d'accessibilité aux camions remorques certifiée par le réseau MTD pour un produit PAD.

☑ **Le client devra impérativement être présent** pour recevoir, décharger et stocker la marchandise livrée par le chauffeur, et émarger le bordereau de livraison.

☑ **La livraison est effectuée dans les 10 jours maximum à compter de la prise de rendez-vous.** Pour un produit PAD, le rendez-vous sera pris par le réseau agréé MTD intervenant.

☑ **Toute représentation en cas d'absence** non avisée par le client, ou toute reprise de produit déjà livré **lui sera facturée 200 €.**

☑ **Le colis sera ouvert au moment du déchargement chez le client**. Le client devra vérifier en présence du livreur le bon état de la marchandise.

☑ **Dans le cas de difficultés d'accès** nécessitant des moyens de livraison spécifiques (petit camion), les frais de livraison seront à la charge du client sur présentation d'un devis par le transporteur.

☑ **Les livraisons hors France métropolitaine**, en Outre-mer, en Corse et sur les autres îles du littoral métropolitain ne sont pas acceptées.

## *Proposition des forfaits de livraison :*

## *Visualisation des produits stockés*

**Version LDD/LAD**

**Version PAD**

Dès confirmation du rendez-vous par MTD sous 15 jours maximum après la commande, le produit LAD-LDD est livré emballé chez le consommateur sous 10 jours ouvrés maximum.  Pour le produit PAD, celui-ci est mise en route chez le consommateur.

# Documents fournis

(à faire signer au consommateur et lui remettre 1 exemplaire de chaque) :

- Conditions générales de garantie
- Fiche entretien-hivernage
- Fiche pour enregistrement sur internet
- la fiche de préparation dûment remplie par le technicien est à joindre avec la facture à MTD France, après livraison.

# Inspection avant livraison

## Guide Général de contrôle pour tracteurs avant livraison

Ce guide a pour vocation de vous aider à la préparation des appareils avant livraison et surtout si vous confiez ce travail à une personne non aguerrie. Ceci peut éviter des interventions bénignes par la suite.

**Désignation commerciale :** _____

**N° de modèle :** _____ **N° de série :** _____

**Contrôle visuel**

- ☐ Etat des pièces châssis
- ☐ Propreté produit
- ☐ Etat des accessoires
- ☐ Bac de ramassage (si nécessaire), Montage et fonctionnement correct

**Technique**

- ☐ Mise en acide de la batterie, et mise en place du tuyau d'évent (+ charge 3h).
- ☐ Montage des roulettes anti scalping (trou du haut), vérifier le bon placement du canal d'éjection, montage du volant et du siège.
- ☐ Niveau du plateau de coupe et contrôle du relevage de la coupe.
- ☐ Niveau d'huile à ajuster.
- ☐ Pression des pneus o.k. (0.8 – 1.0 bar).

**Contrôle de fonctionnement**

- ☐ Régime moteur o.k. (Cf réglages spécifiques)
- ☐ Fonctionnement transmission et freins, essai de la machine (hors herbe).
- ☐ Enclenchement des lames.
- ☐ Fonctionnement des sécurités. (Frein, embrayage, siège, marche arrière, bac)
- ☐ Fonctionnement phares.
- ☐ Fonctionnement général.
- ☐ Contrôle des voyants.

Date : Cachet, nom et signature de l'intervenant :

Signature de l'utilisateur :

Remarques éventuelles :

# ENREGISTREMENT EN LIGNE PAR LE CONSOMMATEUR

Après l'achat de son appareil, le consommateur final doit s'enregistrer en ligne via : www.mtdfrance.fr pour pouvoir valider sa garantie.

Cliquer ici et remplir les éléments demandés

# Conditions de garantie MTD 2010

Le présent certificat de garantie est délivré conformément aux dispositions de l'article L211-15 du Code de la Consommation.

**Contenu de la garantie**

Nos produits sont destinés à des particuliers pour une utilisation familiale, à l'exclusion de tout usage professionnel.
Ils bénéficient d'une garantie totale (pièces et main d'œuvre) pour tout défaut de fonctionnement constaté à l'intérieur de la période de garantie, par un réparateur agréé MTD France.
Toutefois, l'application de la garantie est subordonnée à ce que l'appareil considéré fasse l'objet d'un entretien régulier, attesté au minimum par une révision en fin de saison.
L'application de la garantie est limitée à la réparation ou au remplacement de la pièce défectueuse.
Au cas où la valeur de réparation se révèlerait supérieure à la valeur économique du bien, **MTD France** pourra décider à sa convenance du remplacement du produit en question.

**Eléments nécessaires à la mise en œuvre de la garantie**

Les interventions en garantie doivent être effectuées au sein du réseau de réparateurs agréés MTD France.
L'adresse du réparateur le plus proche peut être obtenue en contactant le point de vente ayant procédé à la vente, en appelant le **0800 710-683** ou en consultant le site internet **www.mtdfrance.fr**
Important : toutes les réclamations relatives à la présente garantie doivent obligatoirement transiter par un réparateur agréé, MTD France n'assumant aucun SAV direct avec les acheteurs finaux des produits.

**Durée de la garantie**

Point de départ de la garantie

Le point de départ de la garantie est toujours la date de la vente telle qu'elle figure sur la facture remise au client ou sur le document en tenant lieu.
La date de la vente est indépendante de celle à laquelle intervient la mise en service effective de l'appareil, et ceci même si cette mise en service est effectuée par le revendeur agréé.

Durée des garanties

Sauf disposition particulière mentionnée sur la facture ou sur tout autre document en tenant lieu :

- Les **appareils** sont garantis **deux ans** à compter de la vente
- les **pièces détachées** installées par un réparateur agréé sont garanties **6 mois**
- les **pièces d'usure** (courroies, lames, supports de lames, toiles de bac, roues de plateau, sièges, patins de fraises à neige, caoutchouc de fraises et pneumatiques, guide, chaîne, pignon et embrayage de tronçonneuse) sont garanties **90 jours**

**Etendue territoriale de la garantie**

Ne bénéficient de la présente garantie que les produits MTD vendus en France par un point de vente agréé MTD.
La garantie des produits MTD achetés hors de France est régie par les dispositions propres à chaque pays.

**Exclusions de garantie**

**Ne sont pas couverts par la présente garantie :**

- **les dommages consécutifs à une usure normale de l'appareil ou à un usage professionnel**
- **les opérations d'entretien standard telles que vidange, remplacement des filtres à huile, air ou essence, réglage du régime moteur, affûtage de lames, et de manière générale tous les réglages tels que ceux du plateau, des freins ainsi que la détérioration esthétique de l'appareil due à son utilisation.**
- **les dommages consécutifs à la privation de jouissance de l'appareil pendant le temps nécessaire aux réparations, et plus généralement tous dommages indirects consécutifs à l'immobilisation de l'appareil**
- **les frais annexes éventuellement liés au déclenchement de la garantie tels que le transport de la machine vers le réparateur, la location de matériel de remplacement ou l'appel à une société extérieure**
- **les dommages causés par une cause externe (foudre, choc, présence de corps étrangers à l'intérieur de l'appareil) ou un accident**
- **les dommages consécutifs à un usage non conforme avec les règles usuelles d'utilisation du type de matériel considéré et/où celles figurant dans le ou les manuel(s) d'utilisateur (et notamment les manuels utilisateurs « moteurs ») remis lors de la livraison de l'appareil**
- **les dommages consécutifs à la négligence, un défaut d'entretien, à la modification de l'appareil, eu égard notamment aux prescriptions contenues dans le manuel d'utilisateur, étant rappelé que les appareils de tonte doivent être hiverné[1] chaque saison**
- **de l'utilisation d'accessoires ou de pièces détachées non agréés par MTD France, et en particulier des pièces dites « adaptables »[2].**

**L'utilisation de pièces non agréées est susceptible d'entraîner la caducité totale et définitive de la présente garantie.**

[1] Rappel : l'hivernage consiste à respecter les consignes dans le manuel utilisateur
[2] Pièces adaptables : pièces non certifiées conformes car non testées et approuvées par MTD

# LES CONSEILS

## Conseil avant de démarrer la tonte

**Vérifier**

- Les niveaux d'huile et d'essence
  (selon les marques de moteur bouchon posé ou bouchon vissé)
- Le bon gonflage des pneus(1 bar à l'AV et 0,8 à l'AR)
- La position correcte du carter de coupe ( position haute débrayée)
- L'état des lames

Pour la conduite,voir la notice d'instruction

## L'entretien propreté après chaque utilisation

**Ne pas utiliser de nettoyeur haute pression**

- L'eau pourrait en effet s'infiltrer dans le moteur et abréger sa longévité

**Laver les parties extérieures à l'éponge** avec un nettoyant ménager puis racler et brosser l'intérieur du carter de coupe à l'aide d'une brosse ou d'un grattoir pour enlever les débris d'herbe et de terre .

# LES CONSEILS

## La révision annuelle d'hivernage

→ **Elle doit être faite de préférence par un réparateur**

**En cas d'impossibilité, les opérations minimum recommandées sont les suivantes** :

- Vidange du réservoir à carburant
- Débranchement de la batterie
- Démontage de la bougie
- Nettoyage du filtre à air
- Graissage des câbles
- Nettoyage du carter

## Conseils de sécurité

- **Ne pas fumer** lors de l'utilisation de votre machine .
- **Faire le plein à l'extérieur**, moteur froid et arrêté .
- **Débrancher le fil de bougie** en cas d'intervention mécanique .
- Démarrer carter relevé **en étant sur un espace plat** .
- **Etre équipé correctement** : gants lors du nettoyage du carter, lunettes de protections, chaussures fermées, pas de vêtements amples .
- **Eloigner les enfants, les animaux** domestiques et les tiers personnes .
- **Dans le cas de débordement de carburant** lors du remplissage, **déplacer la machine** avant de la démarrer .

# Service Après-vente MTD

N° VERT : 0800 710 683